

MASQUE BARRIERE AFNOR SPEC
S76-001 DU 27 MARS 2020
REFERENCE : MQR GC2
MASQUE GRAND PUBLIC CATEGORIE 1 :
MASQUE INDIVIDUEL A USAGE DES
PROFESSIONNELS EN CONTACT AVEC LE
PUBLIC

Masque Grand Public de catégorie 1 selon protocoles d'essais décrit dans le document du DGA du 25 mars 2020 : **masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public.**

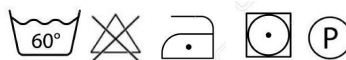
Efficacité de filtration des particules de $3 \mu\text{m} > 90\%$

Respirabilité : essai de perméabilité à l'air $> 96\text{L}\cdot\text{m}^{-2}\cdot\text{S}^{-1}$ pour une dépression de 100 Pa



OEKO-TEX®
CONFIDENCE IN TEXTILES
STANDARD 100
CQ 594/M IFTH

Testé substances nocives.
www.oeko-tex.com/standard100



Il est conseillé d'interposer un tissu en coton lors du repassage du masques MQR GC2.

Après utilisation, le masque doit être isolé, soit pour être jeté, soit pour être lavé. Il est recommandé d'isoler le masque dans un sac plastique à jeter après usage, ou dans un sac réutilisable à laver.

Dans le cas du sac réutilisable, masque et sac peuvent être lavés ensemble, et dans ce cas, sortir le masque du sac.

Composition :

Couche externe : Non tissé PP SPUN – 60 gr/m²

Couche interne : Non tissé PES/CV – 75gr/m²

Elastique : Polyamide – Elasthanne

Ces masques de type « **masque barrière** » sont conformes au guide AFNOR SPEC S76-001 du 27 mars 2020.

C'est un équipement de travail tel que défini par la note d'information des Ministères de la Santé, de l'Economie et des Finances et du Travail du 29 mars 2020.

Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masques chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement EU/2016/425 (masques filtrants de type FFP2)

Ils sont exclusivement réservés à des usages non sanitaires et ne doivent en aucun cas être utilisés pour prodiguer des soins. Ils ne peuvent pas non plus remplacer les équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires dans l'entreprise.

Par ailleurs, il est rappelé que l'emploi des masques dans le milieu professionnel doit s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre par l'employeur des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (articles L.4121-1 et L.4121-2 du Code du Travail)

De la même façon, l'employeur doit s'assurer que la respirabilité effective du masque est compatible avec les particularités du poste de travail et en particulier l'effort fourni (R.4323-91 du Code du travail)

Stockage : Les masques non utilisés doivent être stockés dans un endroit propre, sec et à l'abri de la lumière.

Contexte d'utilisation : ce masque est strictement adapté à la crise sanitaire liée au COVID 19



Dépliez le masque, positionnez-le sur l'arrête du nez et sous le menton. Ajustez les deux élastiques derrière la tête



Veillez à ce que le masque soit bien plaqué au visage

Le port du masque n'exonère pas les personnes de tous les gestes barrière recommandés :

Se laver les mains très régulièrement
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

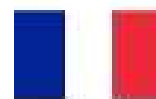
Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

La distance de travail entre deux personnes doit être de 1m20 à 1m50 minimum

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon, ou avec une solution hydroalcoolique ;
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux sur le visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte ;
- Lorsque l'on porte un masque : éviter de le toucher ; ne pas déplacer le masque ;
- Chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique
- Si besoin de boire ou de manger, changer de masque ;
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque ;
- Pour retirer le masque : l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque).
- Pour jeter le masque barrière, il est nécessaire de le faire dans une poubelle munie d'un sac plastique ; se laver les mains avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.
- **Le temps de port du masque est limité à 4 heures.**



FABRICATION FRANÇAISE